Information et communication: cadre de coopération interinstitutionnelle et avec les États membres

2001/2192(COS) - 19/02/2002

La commission a adopté à l·unanimité le rapport de M. Ole ANDREASEN (ELDR, D) sur la communication de la Commission européenne. Elle accueille favorablement la communication en question, se félicite des changements structurels survenus au sein de la Commission ainsi que de la nouvelle coopération fructueuse entre Commission et Parlement. Inquiets de la tendance déclinante de la participation des citoyens aux élections européennes, les députés estiment indispensable que des crédits soient prévus dès 2003 pour mener à bien une campagne de sensibilisation commune PE/Commission /pays membres en vue des élections de juin 2004. La commission est convaincue que l·information doit porter en priorité sur des problèmes proches des citoyens, à savoir la sécurité alimentaire, l·euro, l·emploi, l·environnement, la libre circulation etc., sans sous-estimer cependant l·importance des grandes campagnes comme celles sur l·avenir de l·Europe, l·élargissement, la promotion de la Charte, etc. Elle insiste sur une décentralisation renforcée de toutes les actions d·information et demande, notamment, un soutien accru aux réseaux d·informations existants, proches des citoyens (Maison de l·Europe, Info-Points, Fédération internationale des Maisons de l·Europe, Mouvement Européen etc.). L'information doit être factuelle, lisible et impartiale, exempte de toute propagande. Consciente que la télévision est le vecteur favori du grand public pour recevoir des informations sur l'UE, la commission demande que les institutions utilisent davantage ce média, renforcent la coopération avec les chaînes régionales, notamment dans les pays candidats à l·adhésion, et promeuvent auprès des stations de télévision les facilités offertes par le système "l'Europe par satellite". Elle demande, par ailleurs, une utilisation renforcée d'Internet. Elle critique le fait que trop de ressources budgétaires sont consacrées aux publications "papier" et demande que toute publication soit également disponible à l·avenir sous forme électronique. Elle s·interroge, par ailleurs, en ce qui concerne le Parlement, si les dépenses relatives aux groupes de visiteurs sont en proportion avec le budget général d·information (il s·élève en effet à 43 %) et demande une analyse de l·impact et de la valeur de ces visites. Une réorganisation des différents sites web des grandes institutions européennes est demandée ainsi qu·un portail commun à la Commission, au Conseil, au Parlement et aux autres institutions, nécessaire pour fournir un tableau d'ensemble plus complet des politiques et législations de l'UE. L·accès aux bases de données communautaires, telles que CELEX, devrait être gratuit. Enfin, la commission demande : (1) la création, au sein du PE, d·une Unité "Éducation" dotée de moyens suffisants pour servir de lieu d·échanges au niveau européen sur toutes les questions relevant de l'éducation à la citoyenneté européenne ; (2) l'équipement nécessaire au sein du PE en matière de vidéoconférence afin d'améliorer l'accès des députés à leur circonscription.